

MAINTIEN DU MARCHÉ D'AULNAY

LUTTE ANTI – COVID - 19 SOYONS TOUS RESPONSABLES

Par arrêté préfectoral en date du 26 mars 2020, le marché du dimanche à Aulnay est autorisé par dérogation à la loi d'urgence sanitaire du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Ce marché classé récemment par « Sud-Ouest » parmi les dix plus beaux marchés de Charente-Maritime, très apprécié par tous surtout en période estivale, ne doit plus être considéré comme le lieu habituel de rencontre et de convivialité, mais doit temporairement se limiter à la fonction essentielle d'approvisionner une population peu mobile en produits alimentaires frais, sans remettre en cause les règles en vigueur de confinement afin de lutter contre la propagation du coronavirus.

En conséquence, les prescriptions suivantes doivent être strictement respectées par tous,
Municipalité, Commerçants et Usagers

- Se munir de « l'attestation de déplacement dérogatoire » dûment remplie.
- Se frictionner les mains à l'entrée et à la sortie du marché avec un gel hydroalcoolique.
- Strict respect des mesures barrières rappelées ci-dessous



Lavez-vous très **régulièrement** les mains



Utilisez un mouchoir à usage **unique** et jetez-le



Toussez ou éternuez dans **votre coude** ou dans **un mouchoir**



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades

- Maintenir en tous sens et faire respecter une **distance minimum de 1 mètre entre deux personnes.**
- Seul le commerçant doit servir les clients à l'aide d'ustensiles dédiés, **il est interdit aux clients de toucher à la marchandise.**
- A défaut d'écran de protection efficace des étals, matérialiser au sol un espace suffisant pour assurer cette protection.
- Favoriser les paiements sans contact ou se désinfecter les mains après avoir manipulé de l'argent
- Ne pas s'attarder sur les lieux plus que nécessaire
- Obéir aux consignes des personnels habilités à la surveillance du marché, tout contrevenant s'expose à une exclusion possible du marché.

